

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : **2 552 913**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **83 15503**

51 Int Cl^a : G 10 K 7/04.

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 29 septembre 1983.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 14 du 5 avril 1985.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : GUTERMAN Charles et KOTTLER-KA-
PLAN Marcel. — FR.

72 Inventeur(s) : Charles Guterman et Marcel Kottler-Ka-
plan.

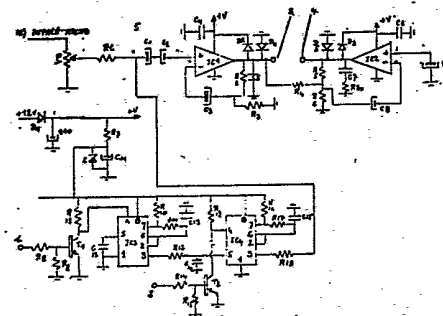
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Marcel Kottler-Kaplan.

54 Sirène électronique miniature programmable en sirène ou en parole.

57 L'invention concerne une sirène électronique à plusieurs
usages :

- émettre une succession de notes alternées pour l'alarme
incendie ou vol;
- émettre une seule note continue;
- passer la parole par l'intermédiaire d'un microphone.



FR 2 552 913 - A1

D

1

La présente invention concerne une SIRENE électronique à plusieurs usages c'est-à-dire pouvant soit :

- émettre une succession de notes alternées pour l'alarme incendie ou vol,
- 5 - émettre une note,
- passer la parole par l'intermédiaire d'un microphone.

La figure unique comprend :

- un amplificateur linéaire type double push-pull constitué par les circuits intégrés (IC1) et (IC2), les condensateurs (C1),
10 (C2), (C3), (C4), (C5), (C6), (C7), (C8), (C9), les résistances (R2), (R3), (R4), (R5), (R6), (R10) et les diodes (D1), (D2), (D3), (D4).
- un générateur de tonalité pour SIRENE comprenant les circuits intégrés (IC3), (IC4), les transistors (T1), (T2), les
15 résistances (R8), (R9), (R19), (R10), (R11), (R12), (R13), (R14) (R15), (R16), (R17), (R18) et les condensateurs (C12), (C13), (C14), (C15).
- une adaptation alimentation comprenant la diode de protection (D1) le condensateur de filtrage (C10) et l'alimentation stabilisée
20 du générateur de tonalité, comprenant la résistance (R7), la Zener (Z) et le condensateur (C11)

2

- une entrée micro constituée par le potentiomètre (P) de réglage de sensibilité et la résistance (R1).

(IC3) et (IC4) sont des circuits intégrés qui fournissent chacun une fréquence réglée respectivement par les réseaux de résistances capacité (R10), (R11), (C13) et (R16), (R17), (R15).

Le système transistor (T2), résistances (R14), (R15), (R13) permet de bloquer ou laisser courir le générateur (IC4) par l'entrée de télécommande (2).

Le système transistor (T1), résistances (R8), (R9), (R19) permet de bloquer ou laisser courir le générateur (IC3) par l'entrée de télécommande (1).

En fonctionnement normal, les entrées (1) et (2) étant à zéro, (IC3) module (IC4) par l'intermédiaire de la résistance (R12) et l'ensemble (IC1), (IC2) fournit une succession de deux notes alternées au diffuseur acoustique connecté en (3) et (4).

Si l'entrée de commande (1) est activée par une tension, (IC3) est bloqué et (IC4) fournit une tonalité fixe.

Si l'entrée de commande (2) est activée, (IC4) est bloqué et ne fournit aucun signal au point (5), ce qui permet de diffuser des messages par l'entrée microphone.

3

REVENDEICATIONS

1. Sirène caractérisée en ce qu'elle comporte un amplificateur linéaire constitué par les deux amplificateurs haute fidélité (IC1) et (IC2) montés en double push-pull actionnant un diffuseur acoustique branché en (3), (4), commandé par le
5 signal arrivant en (5) ; une entrée microphone (6) dont la sensibilité peut être réglée par le potentiomètre (P) connecté en (5) ; un générateur de tonalités constitué par les deux circuits intégrés (IC3) et (IC4) connecté en (5) ; un
10 dispositif de programmation du générateur de tonalités constitué par les transistors (T1), (T2), associés aux résistances (R8), (R9), (R10), et (R13), (R14), (R15) ; deux entrées de télécommande (1) et (2) permettant par télécommande, soit l'émission de deux notes alternées, l'émission d'une tonalité d'une note ou l'émission de message à partir d'un microphone.

- 15 2. Sirène selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'elle comporte un seul amplificateur de puissance (IC1), (IC2) actionnant le diffuseur acoustique branché en (3), (4) permettant ainsi de réaliser les fonctions diffusion de messages et générateur de tonalités avec un minimum de composants.

